
[Stop aux incivilités sur les bornes incendies](#)

Le temps ensoleillé de ces derniers jours donne envie de se balader et de profiter des activités prévues en Ville, comme Festiv'Été qui se déroule au Fort de Stains tout au long des vacances d'été. Malgré cela, des incivilités ont été constatées, par l'utilisation et l'ouverture abusive des bornes d'incendie.

En période de canicule et de fortes chaleurs, il est recommandé de s'hydrater, de mouiller son corps et de se ventiler.

Malheureusement, des actes d'incivilité ont été notés ces derniers jours par l'utilisation et l'ouverture abusive des bornes à incendie, transformant les rues de la Ville en véritable fontaine géante.

Si l'ouverture des bouches d'incendie peut paraître ludique, voici 2 bonnes raisons pour éviter de le faire.

L'eau est précieuse, préservons-la

L'eau conservée dans les bouches d'incendie est réservée aux pompiers et à leurs interventions. Une borne ouverte hors de ce contexte épuise inutilement les réserves d'eau de la Ville et celle de la planète.

Un acte puni par la loi

La dégradation d'une bouche d'incendie et le vol d'eau sont répréhensibles par la loi. Le code pénal prévoit jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

Les auteurs de ces agissements et leurs parents, lorsqu'ils sont mineurs, seront convoqués en Mairie et se verront remettre le règlement de la facture d'eau, en réparation du préjudice subi. Un peu cher payé pour se rafraîchir en cette période d'été...

Respecter ces recommandations, c'est permettre à tous de passer un bel été à Garges.

[Vivre à Garges](#)

[Cadre de vie](#)

Publié le 21/07/2016